



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Communiqué CFDT

Comité National de Concertation des ARS (CNC) du 19 juin 2018

Le Comité National de Concertation des ARS s'est réuni dans les locaux du ministère des affaires sociales et de la santé, le 19 juin 2018 à 13h30.

Présents pour l'administration : Mme FOURCADE (SGMAS), M.BLONDEL (DRHM)
Mme LOISEAU (UCANSS), Mme FAVILLIER (CNAMTS)

Dans sa déclaration liminaire, la CFDT constate que les effectifs et les budgets des ARS se réduisent alors qu'aucune discussion ne s'engage avec les personnels sur leur devenir. La **CFDT** considère qu'il ne sera pas possible de poursuivre dans cette voie. La transformation des agences, la clarification de leurs missions doivent apporter des perspectives, du sens, mais également de la stabilité aux personnels. Ces projets importants méritent d'être questionnés avec la participation de tous les agents et des instances représentatives du personnel.

La SGMAS répond qu'elle porte un intérêt particulier au dialogue social et qu'à cet effet le CNC des ARS se réunira régulièrement ; elle ouvrira, dans ce cadre, des discussions sur la clarification des missions des ARS au cours des prochains mois.

Les points de l'ordre du jour sont soumis pour information :

1/ Présentation du bilan social 2016 du réseau des ARS

Le bilan social 2016 du réseau des ARS est présenté par la DRH ministérielle :

. Effectifs : 8 647 personnes travaillent dans les ARS (- 9,2 % depuis 2010), dont 79,5% d'agents publics et 20,5 % d'agents de droit privé.

. Emplois types: les emplois sont concentrés sur la famille professionnelle Santé (55%) puis la famille Secrétariat (11%) et la famille Pilotage et animation des services et des grands projets (10%).

. Pyramide des âges: l'âge médian des personnels en ARS est de 48,1 ans en 2016 (agents de droit privé: 43,4 ans ; agents de droit public: 49,1 ans). 50% des agents ont plus de 50 ans et de nombreux départs sont attendus d'ici 3 ans. Le CNC n'a pas apporté de réponse sur les projets existants ou avenir de l'administration, anticipant ces départs potentiellement massifs.

. Flux d'entrées et sorties: 1 729 mouvements de personnel ont eu lieu en 2016 dans les ARS, dont 898 sorties (52%) et 831 entrées (48%).

. Absentéisme maladie : 5,3 % en moyenne pour les ARS en 2016, en diminution de 0,9 point par rapport à 2015. Taux d'accidents du travail : 2,95 % en 2016 ; il est dénombré 242 accidents en 2016, soit +20% par rapport aux deux années précédentes. Le bilan social fait état d'indicateurs en % en baisse mais ne rend pas compte de l'augmentation du nombre d'agent en arrêt pour maladie ordinaire au moins 1 fois entre 2016 et 2015 (5939-4273= 1666 agents). Cet indicateur est à corréler avec le mal être au travail en net augmentation. Le CNC n'a pas fait de commentaire sur cette observation.

La **CFDT** s'inquiète de l'augmentation des accidents de mission/accidents de service ou travail/accidents de trajets dans les ARS. Ces indicateurs doivent alerter le ministère ainsi que les directions des ARS. La **CFDT** considère que le bilan social apporte peu d'informations sur les mesures d'amélioration des conditions de travail dans les ARS.

De plus, la **CFDT** signale que la note n° DRH/SD1A/2017/85 du 28/02/2017 relative aux indicateurs communs du bilan social d'une ARS n'est pas respectée par les DG d'ARS. Cette note référence l'ensemble des indicateurs que chaque bilan social d'une ARS doit contenir à minima. La **CFDT** constate déjà que les bilans sociaux 2017 présentés actuellement dans le Comités d'Agence ne sont pas conformes avec les instructions de la ministre. En effet, un grand nombre d'indicateurs sont manquants ou modifiés par les DG d'ARS.

La SGMAS indique qu'un rappel sera fait aux DG ARS lors d'un prochain séminaire.

2/ Suites données au décret n°2017-1862 du 29/12/2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au DGARS

Le ministère présente un point d'étape sur la mise en œuvre des possibilités de dérogation, pour une durée de deux ans, à certaines procédures régaliennes qui ont accordées aux 4 ARS retenues pour l'expérimentation territoriale (Auvergne-Rhône-Alpes, Ile de France, Hauts de France et Provence-Alpes-Côte d'Azur). Elle concerne les décisions dérogeant à une norme réglementaire dont la mise en œuvre leur incombe au titre des compétences que les DG exercent au nom de l'Etat.

L'instruction du 16 février 2018 précise les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

La SGMAS indique qu'un suivi de cette expérimentation sera fait au CNC des ARS, ceci afin d'en évaluer les incidences.

3/ Point sur les effectifs et la masse salariale

La DFAS présente un bilan de l'exécution du plafond d'emploi et des dépenses 2017 des ARS :

- Plafond d'emploi ARS 2017 : sous exécution de 187 ETP au plan national, correspondant à 2,2 % du plafond d'emploi
- Enveloppe des dépenses ARS 2017: annulation de 38 M€ en cours d'année ; taux d'exécution de 98,7% de l'enveloppe des dépenses de personnel.

Certaines régions rencontrent des problèmes d'attractivité (arc Nord Est, Normandie, DOM). La DRH réfléchit sur cette situation (la carrière des agents avancerait plus rapidement s'ils acceptaient d'aller dans certaines régions voire sur des postes difficiles).

De plus les ARS peuvent avoir une politique indemnitaire plus attractive notamment sur le montant de l'IFSE.

4/ Point d'information sur la clarification des missions des ARS

La SGMAS informe que des travaux sur la clarification des missions ont été lancés au travers des comités techniques sectoriels existants (santé publique, offre de soins, médico-social) en associant les DGARS. L'objectif est de proposer des renforcements, simplifications ou abandons de missions.

Concernant l'évolution des missions des ARS, des modifications réglementaires sont envisagées à partir de septembre 2018. Les nouvelles mesures, pour certaines d'entre elles, pourraient être opérationnelles dès 2019.

La séance du CNC est levée à 18h05.

Vos représentants CFDT : Cathy AUGER-DUBOIS (ARS PDL)
Dorothee BUSSIGNES (ARS Hauts de France)
Georges AMARANTHE (ARS NORMANDIE)
Albert BERTRANET (ARS Grand Est)
Stéphane RUELLE (ARS PDL)